



COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ

RAPPORT SUR LES SÉANCES DU 5 OCTOBRE ET DU 3 NOVEMBRE 2021

DÉVELOPPEMENT DU TRAM ET SES EMPRISES SUR LE DOMAINE COMMUNAL (PRIVÉ ET PUBLIC)

La Commission s'est réunie le 5 octobre dernier pour prendre connaissance de l'avancement du projet du Tram Nations Grand-Saconnex (TNGS) et notamment de la constitution des emprises nécessaires pour les besoins du chantier et pour la réalisation définitive.

M. L. JIMAJA, Conseiller administratif, a ouvert la séance en rappelant que le sujet a été abordé à diverses reprises (TCR 16.06.2020, CATM 30.11.2020, TCR 25.01.21, GT Grands Projets 30.06.2021 avec Mr. Dal Busco et ATM 01.09.2021).

Mme N. Fernández, adjointe du SATPE, a rappelé que l'information reçue en amont était dense et que cette présentation allait se concentrer sur certains aspects, entre autres le détail des emprises.

M. N. Simond, chef de projet DI-OCT, a fait état de l'avancement du projet, qui en est bientôt à la procédure d'approbation des plans. Le tram portera le numéro 13 et la ligne du bus 5, un peu modifiée, circulera toujours entre l'aéroport et l'hôpital cantonal.

Mr. Chabot, chef de projet espaces publics DT-OU, a rappelé l'ambition qui est d'améliorer le cadre de vie en réalisant un tracé en site propre avec des bandes plantées qui le bordent. En accord avec le cahier des charges du projet, il y a l'opportunité de mettre une voie express vélo à double sens et des trottoirs larges et généreux. Les traversées piétonnes sont privilégiées et nombreuses.

Les associations HAU (Handicap Architecture Urbanisme), Pro Vélo et Mobilité piétonne, ont été consultées. Quelques points durs, dont la Cure et le mur de soutènement en face ont nécessité d'adapter les aménagements.

Mme N. Fernández a ensuite expliqué que les 5 abribus prévus sont à la charge de la commune, dont un partagé avec la Ville de Genève. Celle-ci teste actuellement un modèle, près du Museum à Malagnou. Une fois le prototype validé par la Ville de Genève, le Grand-Saconnex se positionnera, avec quelques marges de manœuvres (sur le mobilier, la couleur etc.).

Mr. Chabot a précisé qu'il y aura des communications avec des parties artistiques pour accompagner la mise en place du projet. Lors des concertations, 1200 personnes ont été touchées qui ont généré 214 propositions.

Mme Montfort, Négociatrice en biens immobiliers (DT-DPOF) a rappelé que la procédure d'approbation des plans (PAP) dépend de la Confédération. Elle a ensuite expliqué les différences entre les types d'emprises (provisoires le temps du chantier et définitives, indemnisées). Les négociations ont lieu en amont avec les propriétaires (acquisition, relogement). Les discussions ont donné lieu à des accords de principe et des conventions. Les parcelles d'Etats étrangers sont encore en négociation ainsi que le devenir de l'œuvre d'art « Adam & Eve ».



La commission a ensuite posé des questions et a obtenu les réponses utiles à sa compréhension.

Lors de la séance du 3 novembre, Mme Fernandez est revenue sur les aspects du foncier communal. 29 parcelles sont concernées par des emprises, soit 11 sur le domaine privé communal et 18 sur le domaine public communal. 5 emprises sur le domaine privé communal seront versées définitivement au domaine public cantonal à l'issue des travaux d'aménagement, soit env. 3669 m² indemnisés à hauteur de CHF 165'570.00

Tout au long des diverses séances de la commission, les commissaires se sont rendus à l'évidence que ce sont la Confédération et le Canton qui décident du tracé du tram et de son financement. Les communes de la Ville de Genève et du Grand-Saconnex décideront, en concertation, de l'aménagement et du financement des 5 abribus.

Les commissaires ne remettent pas en question le bien-fondé de l'arrivée du tram au Grand-Saconnex mais ont à nouveau rappelé leurs préoccupations réitérées quant à l'ampleur du projet dans ses largeurs et à la césure déjà connue qui risque de s'accroître.

La commission a reçu l'assurance du Conseiller administratif que, dans le cadre du cahier des charges qui avait été défini, tout a été mis en œuvre pour minimiser au maximum le projet et ses emprises.

Au final, le projet de délibération relatif à la constitution des emprises définitives et provisoires en lien avec l'aménagement du futur tram 13, a été présenté.

La commission l'a préavisé favorablement et recommande au Conseil Municipal de la suivre lors de la délibération qui suivra.

Les commissaires remercient vivement Mme Nuria Fernández adjointe au SATPE, M Pascal Tanari architecte-urbaniste conseil de la commune et M Laurent Jimaja, Conseiller administratif, pour toute l'énergie apportée à l'avancement de ce projet tram.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Grand-Saconnex, le 3 novembre 2021

Francisco BRADLEY
Rapporteur



COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT SUR LE BUDGET 2022

Dans ses séances des 22 octobre, 1 et 2 novembre 2021, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2022 de la ville du Grand- Saconnex.

Trois commissions spécifiques s'étaient penchées sur les lignes du budget qui les concernaient directement. La commission des finances a validé leur travail. Elle remercie les commissions « équipements publics », « cohésion sociale » et « culture, sports et loisirs » pour les rapports circonstanciés qui ont été fournis. Ceux-ci ont été acceptés comme suit :

- Rapport équipements publics : accepté à l'unanimité
- Rapport cohésion sociale : accepté à l'unanimité
- Rapport culture, sports, loisirs : accepté à l'unanimité

Concernant les demandes de subventions la concernant, la commission les a acceptées, à l'unanimité des membres présents, avec la modification suivante, compte tenu de l'effort demandé pour réduire les charges :

- Subventions aux partis politiques CHF 4500.- au lieu de CHF 5000.- proposé

Questionnant les estimations fiscales présentées, la commission a voté par 4 oui, 2 non et 1 abstention la suppression de la surévaluation de 3.5% des revenus fiscaux pour 2022.

La ville du Grand-Saconnex présente donc, cette année encore, un budget déficitaire, de CHF 917'723.- Un membre de la commission demande que, au vu du budget présenté, l'annulation du voyage de législature soit envisagé, bien que le budget de celui-ci ait été revu à la baisse (CHF 30'000.- contre CHF 50'000.- au départ). Par 4 oui, 2 non et 1 abstention, la commission décide de maintenir le voyage de législature prévu en 2022.

La baisse des recettes fiscales 2022, due entre autres à l'impact du COVID-19, est estimée à CHF 1'155'572.- par rapport au budget 2021. Selon les estimations, le budget 2022 prévoit une baisse des charges de 3.4%, soit CHF 1'546'000.-, ainsi qu'une baisse des revenus de 2.6%, soit CHF 1'071'000.-

Les charges sont en partie liées à l'augmentation des répartitions intercommunales. Une autre partie des charges est notamment liée à l'ouverture des postes suivants :

- Gestion monopole communal, dès le 01.04.22, taux de travail 80%, accepté à l'unanimité.
- Promotion économique, dès le 01.06.22, taux de travail à 50%, accepté à l'unanimité
- Assistante sociale, dès le 01.01.22, taux de travail à 10%, accepté par 3 oui, 2 non et 1 abst.
- Augmentation taux assistante RH de 20%, dès le 01.01.22, accepté par 5 oui et 2 non
- Apprenti agent exploitation Parcs, taux de travail 100%
- Apprenti agent exploitation Bâtiments, taux de travail 100%
- Apprenti AFP Parcs, taux de travail 100%

À ces nouveaux postes s'ajoutent ceux déjà ouverts en 2021 et qui sont repourvus en 2022, soit :

- APM, dès le 01.04.22, taux de travail à 100%
- APM, dès le 01.09.22, taux de travail à 100%
- Architecte au SATPE, dès le 01.04.22, taux de travail à 100%

En date du 01.11.21, la commission a auditionné la Fondation communale de la petite enfance, avec la présence de Mme Marie Ferrer, adjointe de direction à la Fondation et Monsieur Alexandre Böhler, président de la Fondation. Il a été présenté le budget 2022 de cette dernière. Selon le Président, les comptes 2021 devraient être bénéficiaires, en raison du nombre de nouveaux enfants accueillis à la rentrée (45). Le Président informe également la commission qu'une étude est en cours afin de réaménager les locaux du Pommier, ce qui permettrait d'accueillir 4 enfants supplémentaires.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2022 présentant un montant de CHF 44'659'141.- aux charges et de CHF 43'741'418.- aux revenus, soit un déficit de CHF 917'723.- ;
- Approuvé, à l'unanimité, le crédit de CHF 664'100.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ;
- Fixé, à l'unanimité, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2022 à 0% ;
- Fixé, à l'unanimité, à CHF 30.- le montant minimum de la taxe professionnelle pour 2022 ;
- Fixé, à l'unanimité, à 44 le nombre de centimes additionnels pour 2022 ;
- Approuvé, à l'unanimité, à 100, le nombre de centimes additionnels de l'impôt sur les chiens ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers municipaux à CHF 100'000.- ;
- Approuvé, à l'unanimité, les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 288'000.-.

La commission remercie chaleureusement le Conseil administratif, ainsi que Monsieur Anthony Mascali et Monsieur Michel Gönczy pour l'ensemble et la précision des renseignements qui lui ont été apportés.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité et invite le Conseil municipal à se prononcer favorablement sur les délibérations qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 2 novembre 2021

Yann SIMETH
Rapporteur

Rapporteur Délégué Jumelage
M. Raymond Chabry
181, rte de Ferney
1218 Le Grand-Sacconnex

Madame la Présidente du CM
Michaud Ansermet Eliane

Concerne : Rapport AG Jumelage 2021

En ce mercredi 13 octobre 2021, s'est tenue en la buvette des Délices, l'assemblée générale du Jumelage.

Une trentaine de membres étaient présents, tous vaccinés. Il est à noter que le vaccin ou un test récent étaient requis selon les normes sanitaires actuelles. Aucun magistrat n'y a participé et un seul délégué au Jumelage était présent.

Tour à tour, le procès verbaliste, le trésorier, la présidente présentèrent leurs rapports. Tout ceci sans grande surprise, ni soucis, sachant au combien ce virus a malheureusement chamboulé nos vies et empêché toutes sortes de manifestations. Monsieur Portier nous a lu le rapport des vérificateurs aux comptes de la commune, rapport également positif.

La majorité du comité est démissionnaire mais reste en place ad intérim pour assurer une transition ou une finalisation selon les décisions qui interviendront ces prochains jours et qui seront traités dans le point des divers.

Dans ce dernier point, il nous fut rappelé pour commencer, que le Jumelage dépend de l'engagement de deux maires de deux communes différentes et qui renouvèlent selon un système établi très clairement leurs engagements respectifs du Jumelage. Puis une association est mise en place dans chaque commune et travaille à la réussite de ce jumelage. Or, il semblerait, que le côté français du Jumelage n'en ait plus l'envie. C'est pourquoi, ne pouvant rien décider par lui-même, le comité du Jumelage Saconnésien a demandé des éclaircissements à notre maire 2020 et à notre maire 2021, de leur fournir une réponse sur la suite envisagée. N'ayant rien obtenu de concret de nos deux magistrats tout au long de cette période et jusqu'à ce jour, l'assemblée générale à l'unanimité des membres présents, à demander à la Présidente d'envoyer dans les plus brefs délais une demande au maire actuel avec copie à: l'ancien maire, à la conseillère administrative et aux cinq conseillers municipaux présents lors de cet AG, pour que notre maire nous apporte dans les dix jours une réponse écrite de son homologue français et de lui-même sur leurs intentions respectives concernant le Jumelage Carentec/Grand-Sacconnex.

L'assemblée s'est clôt par une agréable verrée.



Raymond Chabry
Rapporteur Délégué Jumelage